



BILAN PARRAINAGE 2018

SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Le parrainage en 2018 : quelques indicateurs clés	3
2. Profil des bénéficiaires du parrainage et principaux résultats	4
2.1 Profil des bénéficiaires	4
2.2 Sorties positives au terme de l'accompagnement par le parrain/la marraine	5
2.3 Durée moyenne du parrainage	6
3. Profils des parrains/marraines	6
3.1 Nombre de parrains et profils	6
3.2 Formation des parrains	6
4. Opérateurs conventionnés	6
4.1 Nombre total d'opérateurs conventionnés au niveau régional	6
4.2 Typologie des structures financées	7
5. Financements.....	8
5.1 Un financement assuré par l'Etat à hauteur de 56,29 %, contre 59,71% en 2017, avec une diversification des financements, variable selon les régions	8
6. La plateforme parrainage	10
7. Perspectives.....	10

1. LE PARRAINAGE EN 2018 : QUELQUES INDICATEURS CLES

Conformément à l'instruction interministérielle n° DGEFP/MIJ/CGET/2016/67 du 8 mars 2016 relative à la mise en œuvre du plan de développement du parrainage prévu par le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté, il a été demandé en juin 2019 aux DIRECCTE et aux DRJSCS de consolider conjointement le bilan parrainage 2018 pour leur région.

Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes, quel que soit leur niveau de diplôme, rencontrant des difficultés, en les faisant accompagner par des bénévoles, professionnels en activité ou retraités, qui partagent leur expérience et leurs réseaux. Le parrainage permet de renforcer l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle.

Le parrainage est destiné aux personnes volontaires et motivées, engagées dans une démarche active de recherche d'emploi et dont le projet professionnel est défini ou en cours de l'être.

La démarche repose principalement sur l'accompagnement individuel permettant la reprise de confiance en soi (identification et valorisation des qualités et compétences, analyse des difficultés et des points d'amélioration), la consolidation du projet professionnel, la connaissance du monde de l'entreprise et des attentes des employeurs, la mise en contact avec des réseaux d'entreprises et l'appui technique à la recherche d'emploi (CV, argumentaire candidature et simulation d'entretiens de recrutement).

- **24 742 jeunes** ont démarré le parrainage en 2018, contre 24 406 en 2017, soit une progression de 1,3%. L'objectif de bénéficiaires du parrainage pour 2018 était fixé à 25 079 (15 901 Direccte - 9 178 DRJSCS).
- Le pourcentage de jeunes bénéficiaires **issus des QPV est de 25,58 %**. L'objectif assigné était de 33%.
- Le taux de **sorties positives s'élève à 63,43%**, estimé au moment où le bénéficiaire arrête le parrainage - sorties en contrats de travail (76,77%), en alternance (10,78%) et en contrat aidé (3,90%). La création d'activité représente 4,25%.
- **7% des jeunes** (6% en 2017) **abandonnent** le parrainage, taux relativement faible et inférieur à celui de 2016 (8%).
- **16 035 parrains dont 45% de femmes** (12 346 en 2017). **Près de 83% des parrains sont en activité** (74% en 2017).
- **L'animation du réseau des parrains représente 50% des dépenses engagées** par les organismes de parrainage, alors que les frais de structures s'établissent à 24 % (20% en 2017), les formations des parrains représentent 6% des dépenses engagées (2 % en 2017) et le défraiement des parrains à 1,85% (2% en 2017).
- **Les financements du parrainage :**
 - >> l'Etat reste le principal financeur du parrainage à hauteur de **56 %** du total des financements (60% en 2017) ;
 - >> dont Direccte : 38,11 % (43,33% en 2017) et DRJSCS 18,18 % (16,39% en 2017) ;
 - >> les Conseils régionaux contribuent à hauteur de 4,79 % (3,72% en 2017), les autres collectivités territoriales à 7,08 % (5,23% en 2017), et le FSE à 2,39 % (1,52%). L'autofinancement des structures de parrainage représente quant à lui 22,85%.

2. PROFIL DES BENEFICIAIRES DU PARRAINAGE ET PRINCIPAUX RESULTATS

2.1 Profil des bénéficiaires

Entrées en parrainage :

2017	2018	Progression
24 406	24 742	+ 1 ,3%

L'Île-de-France, avec 5 624 parrainés, PACA, avec 3 002 parrainés et l'Occitanie, avec 2 741 parrainés sont les régions ayant accompagné les effectifs les plus importants.

A noter la progression importante des Hauts-de-France avec 1 000 parrainés supplémentaires en 2018 soit 2 589 parrainés.

La région Grand Est poursuit le programme de parrainage collectif mis en œuvre pour les cohortes de la Garantie jeunes. En 2018, 2 299 jeunes en Garantie Jeunes ont ainsi bénéficié de cette action collective dont 417 jeunes en QPV. Les données concernant le Grand Est ne tiennent pas compte de ces jeunes ayant bénéficié d'un parrainage collectif.

A l'échelle nationale, la répartition entre hommes et femmes s'est inversée avec 56 % de femmes accompagnées et 44% d'hommes. En 2017 la répartition était égale.

Une légère progression du parrainage des jeunes bénéficiaires reconnus comme travailleurs handicapés est constatée : 1 033 jeunes en 2018 contre 771 jeunes en 2017, soit 3,35% des jeunes parrainés.

65,46 % des parrainés ont entre 18 et 26 ans (contre 72 % en 2017), 23 % ont plus de 26 ans et 5,53 % ont moins de 18 ans (données incomplètes de certaines régions).

Il est constaté une diversification des profils et des niveaux de diplômes des parrainés. Le parrainage s'effectue majoritairement auprès des **38%** de personnes ayant **un niveau V ou infra** (niveau CAP/BEP ou inférieur), l'insertion sur le marché du travail étant plus difficile compte tenu du niveau de leur qualification. **27 % des parrainés ont un niveau supérieur ou égal au niveau IV** (niveau Bac), **et 30% sont de niveau III** (niveau Bac+2 ou plus), confirmant ainsi la progression de ce public dans les effectifs de la mission locale, puisque la moyenne des premiers accueils des publics Niveau IV et III avoisine les 49 % sur la période 2014-2017 (40 % niveau IV et 9 % niveau III).

A l'échelle nationale, 25,58 % des parrainés résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, contre 26,5 % en 2017, soit 7 580 en 2018 et 7 910 en 2017.

2.3 Durée moyenne du parrainage

14 régions ont répondu sur la durée moyenne du parrainage. Sur cette base, celle-ci s'établit à 7 mois, en augmentation par rapport à 2017 (5 mois) et 7,5 entretiens en moyenne par jeune parrainé (contre 4 en 2017).

3. Profils des parrains/marraines

3.1 Nombre de parrains et profils

Le réseau de parrains est constitué en 2018 de 16 035 actifs (12 346 en 2017), dont 45% de femmes. Près de 83 % des parrains (75% en 2017) sont en activité, ce qui permet une mise en relation facilitée des jeunes avec le monde du travail.

La recherche de nouveaux parrains demeure une activité particulièrement mobilisatrice pour les organismes qui mettent en œuvre le parrainage. En effet, le réseau est renouvelé en bonne partie chaque année, du fait du renoncement de parrains actifs, faute de pouvoir dégager suffisamment de temps pour le suivi des jeunes.

A l'instar des années précédentes, le secteur tertiaire est, de loin, le plus représenté, à presque 40%, suivi du **secteur public** qui dépasse l'industrie en 2018 et du BTP.

3.2 Formation des parrains

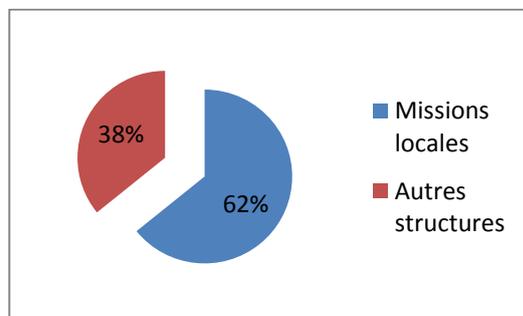
Le taux moyen de parrains ayant suivi une formation est en forte **augmentation en 2018**, passant de 27 % à 48,49% en 2018, proche du niveau de 2016 (50%).

En moyenne, un parrain s'engage dans le parrainage de 2,5 jeunes. Cette moyenne laisse supposer un suivi individualisé et attentif des jeunes bénéficiant de cet accompagnement.

4. OPERATEURS CONVENTIONNES

4.1 Nombre total d'opérateurs conventionnés au niveau régional

A l'instar de 2017, 504 organismes ont été conventionnés au niveau régional pour mettre en œuvre le parrainage dont 306 missions locales (323 en 2017).

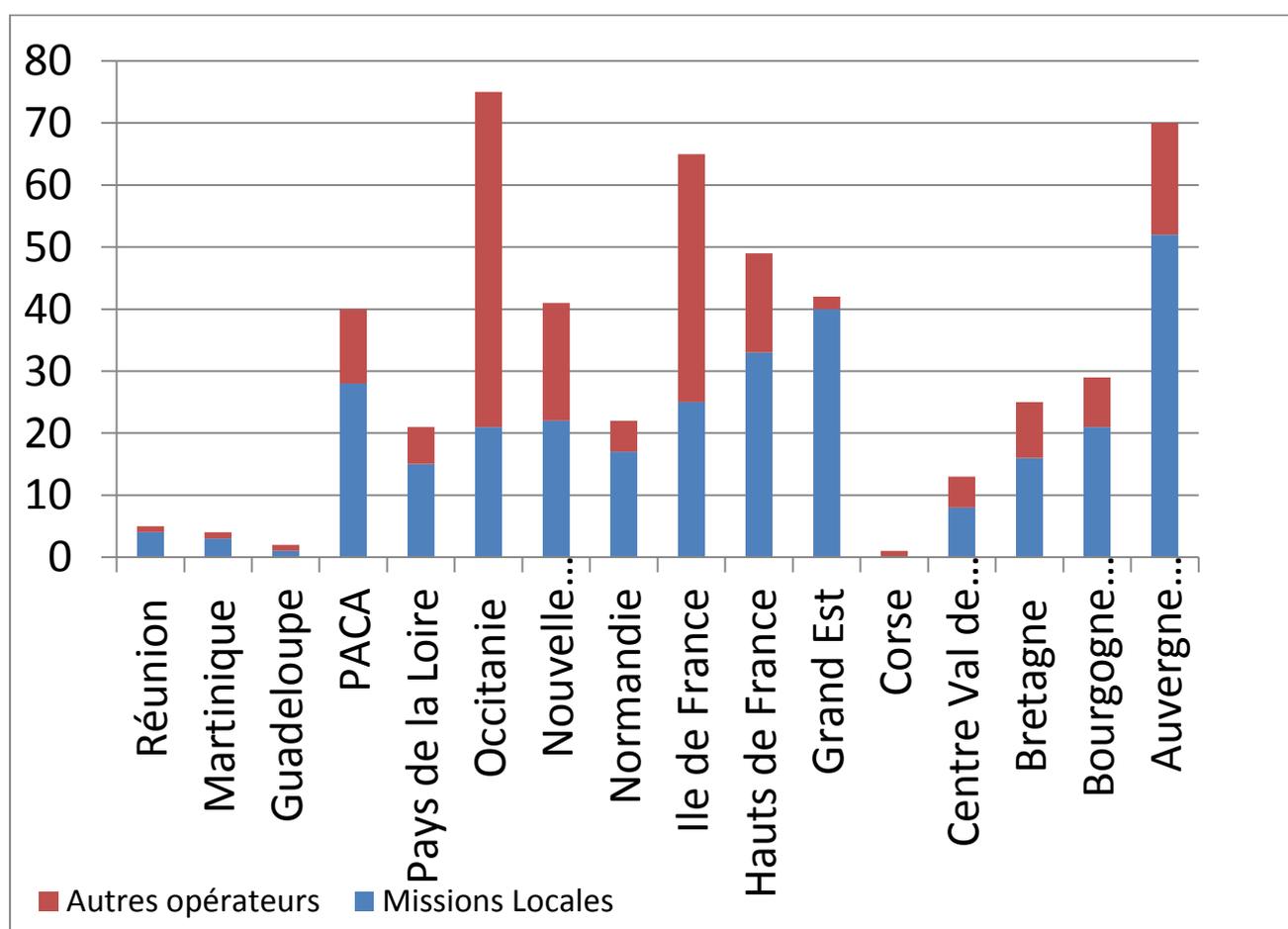


4.2 Typologie des structures financées

62% des opérateurs financés sont des missions locales. Le financement, en augmentation, des missions locales s'élève à 4 783 729€ (contre 4 590 000 € en 2017, 3 662 342 € en 2016). Ce qui représente 63,62% du financement total. Toutes les régions, sauf la Corse, ont des partenariats avec les missions locales pour la mise en œuvre du dispositif parrainage.

Nombre de missions locales qui proposent du parrainage 2018	Nombre de missions locales qui proposent du parrainage 2017	Financement des missions locales parrainage 2018	Financement des missions locales parrainage 2017
306 – soit 62% du total	323 – soit 74% du total	4 783 729 €	4 590 000 €

Les missions locales restent les partenaires privilégiés du parrainage en nombre de conventions. Pour autant certaines régions ont cherché à diversifier leur offre en mobilisant d'avantage d'autres opérateurs (notamment en Occitanie, Ile-de-France et Nouvelle-Aquitaine).



Parmi les autres structures subventionnées par les DIRECCTE et les DRJSCS, il faut citer notamment **NQT (« Nos quartiers ont des talents »)**, association financée à hauteur de 433 047 €.

Ces financements destinés à l'action du parrainage sont, par ailleurs, complétés par des financements annuels destinés à la tête de réseau et assurés par la DGEFP (90 000€ en 2018) et le CGET (90 000€ en 2018 CPO 2015-2017).

NQT a parrainé plus de 6900 jeunes en 2018 (6005 en 2017), dont 21 % résident en QPV, et a mobilisé 1 435 nouvelles marraines/nouveaux parrains en 2018.

Le réseau des marraines/parrains est fédéré autour d'une Académie des parrains opérationnelle depuis le premier semestre 2019. Cette Académie des parrains vise à former les marraines/parrains à la relation de parrainage via des outils numériques et des ateliers en présentiel mais aussi à faciliter la compréhension par les marraines/parrains, des problématiques et difficultés rencontrées par les jeunes.

La « **Fondation Agir contre l'Exclusion** » (**FACE**) est également bien représentée dans les territoires avec un financement à hauteur de 391 355 € (contre 275 500 € en 2017).

Les Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI), avec lesquels la DGEFP et le CGET ont des conventions pluriannuelles de partenariat, sont également présents dans plusieurs régions et sont financés à hauteur de 80 195 € (contre 53 000 € en 2017). La Fédération nationale des CREPI est soutenue par les ministères afin de structurer, outiller et animer l'action de parrainage du réseau avec un focus sur les résidents des QPV.

Afin de sensibiliser, d'évaluer et d'accompagner les dirigeants de TPE et PME sur leurs pratiques sociales, notamment le recrutement, et sociétales, la Fédération des CREPI a lancé en novembre 2018 **l'application web Entrepreneur responsable**.

En 2018, seuls 3 **Cap'Emploi** ont mené des actions de parrainage. Ce secteur pourrait être davantage soutenu afin de favoriser des actions envers les jeunes travailleurs en situation de handicap.

5. FINANCEMENTS

5.1 Un financement assuré par l'Etat à hauteur de 56,29 %, contre 59,71% en 2017, avec une diversification des financements, variable selon les régions

Pour 2018, une enveloppe de 7,45M€ est allouée au parrainage (programme 102 : 4,95M€, programme 147 : 2,5M€), montant stable par rapport à 2017 et 2016, avec l'objectif global de 25 079 jeunes parrainés (programme 102 : 15 901 jeunes, programme 147 : 9 178 jeunes).

La consommation de l'enveloppe allouée par l'Etat s'établit à près de 6,8 M€, soit un taux réalisé de plus de 91 %.

L'Etat finance 305 € par jeune parrainé, qui doit bénéficier au minimum de deux rencontres avec son parrain pendant une durée qui peut s'étaler de 2 semaines minimum à 6 mois maximum.

		Dotations budgétaires inscrites en budgets opérationnels territoriaux	Réalisé	Taux de réalisation	Dont financement missions locales	Part missions locales
2018	P 102	4,95M€	4 662 483€	94%	2 996 242€	64%
	P 147	2,5 M€	2 135 470€	85,41%	NC	NC
	TOTAL	7,45 M€	6 797 953€	91,24%	-	-
2017	P 102	5 M€	4 762 542€	95,25 %	2 943 347€	61 %
	P 147	2,5 M€	2 006 216€	80,25%	919 916 €	45,85 %
	TOTAL	7,5 M€	6 768 758€	90,25%	3 863 263 €	57,07%

Même si la part du financement assuré par l'Etat varie selon les régions, en 2018, les régions ont pu mobiliser d'autres fonds provenant des conseils régionaux, des collectivités locales et du FSE. Ainsi la part du financement assuré par l'Etat est en léger recul en 2018. A l'exception de Grand-Est où l'Etat est l'unique financeur et à la Réunion où l'Etat intervient à plus de 98%.

Bourgogne-Franche-Comté a ainsi mobilisé les fonds européens à hauteur de 18,73% et le parrainage dans la région PACA et à la Martinique a été financé par le conseil régional à hauteur respectivement de 23,59% et de 30,93% à la Martinique.

Les collectivités territoriales ayant le plus contribué au financement du parrainage se situent en Corse (23,08%), en Centre-Val-de-Loire (16,06%) et en Pays-de-la-Loire (16,67%).

Seules 7 régions ont mobilisé des fonds européens pour un montant de 281 217€ (161 867€ pour 6 régions en 2017 et 387 665€ en 2016). Les régions ayant mobilisé le FSE sont Bourgogne-Franche-Comté (18,73%), Occitanie (3%), Ile-de-France (2,32%), PACA (1,59%), Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France (moins de 1%).

9 conseils régionaux financent des actions de parrainage en 2018 pour un montant de 562 994€ (5 conseils régionaux en 2017 pour un montant de 394 850€).

y

Evolution des financements	Conseils régionaux			Autres collectivités territoriales			FSE		
	2017	2018	%	2017	2018	%	2017	2018	%
Auvergne-Rhône-Alpes	1750	8200		18215	43 787		20 483	6405	
Bourgogne-Franche-Comté	0	0		119 918	54 200		90 703	128 295	
Bretagne	0	0		0	750		0	0	
Centre-Val-de-Loire	0	4603		24 467	24 468		1 950	691	
Corse	0	0		5 000	7500		0	0	
Grand Est	79 910	0		0	0		0	0	
Hauts de France	0	41 356		35 342	93 000		988	2143	
Ile de France	-	144 545	-	112 808	365 950	-	7 332	94 040	-
Normandie	10000	10 000		47 385	24 561		0	0	
Nouvelle-Aquitaine	0	0		29 280	30 500		0	0	
Occitanie	11 000	11 000		81 239	92 129		29 000	29 536	
Pays de la Loire	0	0		61 059	70 716		0	0	
PACA	292190	298290		20 483	24 328		22544	20107	
Martinique	0	30000		0	0			0	
Guadeloupe	0	15000		0	0			0	
FRANCE METROPOLITAINE	394 850 €	552 994 €	+ 40%	463 751 €	831 889 €	+ 79,3%	161 868 €	281 217 €	+ 73,7%

6. LA PLATEFORME PARRAINAGE

La plateforme de parrainage pour l'emploi créée sur le site du ministère du Travail, en collaboration avec le ministère de la Cohésion des territoires, les têtes de réseaux des Missions locales, Pôle emploi et les structures nationales de parrainage, vise à :

- promouvoir le parrainage pour l'emploi auprès des jeunes, des professionnels en activité ou à la retraite et des entreprises ;
- faciliter la mise en relation entre jeunes souhaitant être parrainés et un ou une futur-e parrain /marraine ;
- inciter des entreprises à mener des actions citoyennes en faveur des jeunes.

Elle est accessible à l'adresse suivante et a fait l'objet d'une mise à jour en septembre 2018 :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/parrainage-emploi>

7. PERSPECTIVES

Comme chaque année, le bilan parrainage met en exergue des disparités entre les régions ; ainsi, pour l'année 2020, il serait judicieux de pouvoir mettre en lumière, par une **évaluation**, les écarts portant notamment sur le coût moyen Etat par parrainé, la part de financement Etat, le nombre de parrainés par parrain, la formation des parrains ou encore la sélection des opérateurs (autre que missions locales).

Ces travaux permettraient une connaissance plus fine des pratiques en régions et contribueraient à terme à un outillage utile aux DIRECCTE et aux DRJSCJ pour une harmonisation des modalités de financement, et donc des cahiers des charges diffusés par les DI(R)ECCTE et les DRJSCS.